

Auteur : Nigéria

Forum : Économique et sociale

Sujet : Les terres agricoles au Nigéria, quelles propriétés pour quelles utilisations ?

La question de la sécurité alimentaire est toujours d'actualité. Dans un pays émergent, comme le Nigéria, cette question constitue une problématique économique et sociale impérieuse vu le nombre croissant de la population du pays qui atteint 173,6 millions en 2013. Assurer à cette population croissante la sécurité alimentaire est un défi d'une grande envergure. Dans ce contexte, la question de la propriété des terres agricoles est fondamentale pour toute politique d'aménagement du secteur agricole.

Le Nigéria compte en tête des pays les plus peuplés d'Afrique avec une population active de plus de 47 millions dont 70 % dans le domaine de l'agriculture. Il bénéficie aussi de plus de 37% des terres arables. En plus de ces statistiques, et si l'on considère son emplacement stratégique au milieu de l'Afrique occidentale et son ouverture sur le golfe de Guinée, le pays est un candidat pour devenir le premier producteur agricole de sa région.

Nous considérons qu'une bonne gestion des terres agricoles au Nigéria va établir un recensement topographique des terres arables passibles à être mieux exploitées compte tenu des possibilités des systèmes de l'irrigation, compte tenu des accès et des routes pour faciliter l'écoulement des produits, compte tenu des aléas et des spécificités climatiques de chaque région. Un tel recensement nous permettra de mieux cibler les régions à toucher et d'opérer une meilleure exploitation dans le but d'en tirer profit.

Le but est donc de souligner une politique agricole homogène qui consiste à transformer l'agriculture vivrière existante en une agriculture moderne et industrielle. Pour cela notre politique, doit prendre en considération les enjeux du climat, des infrastructures, et des populations afin d'améliorer la productivité en prenant en compte les ressources mises en œuvre.

Ainsi, dans un premier ordre, il est serait convenable de lancer des études scientifiques pour vérifier les adéquations possibles entre les cultures à produire, les types de climats dont elles dépendent et les possibilités qu'offre les terres ciblées. Autrement dit, il faut déterminer quels produits cultiver ? Dans quelles terres ? Et sous quelle forme de climat ? Les réponses à ces questions nous permettront de mieux répartir la production agricole pour la rendre plus efficace.

Suite à cela, il faudrait veiller à impliquer les propriétaires des terres agricoles recensées pour qu'ils se constituent en coopérative afin de diminuer le nombre des interlocuteurs. Pour mieux les intégrer dans ce processus, il faudrait, aussi, prévoir des encouragements de la part de l'état sous forme de contribution dans l'aménagement des terres et/ou sous forme d'exonération sur les taxes de production.

Par ailleurs, Il serait nécessaire de penser à légiférer l'appropriation et l'exploitation des terres arables recensées pour mieux drainer les investissements étrangers et les impliquer dans ce processus à l'instar des land grabbing sans oublier que toute politique n'est complète que lorsqu'elle prévoit les modes d'investissement et de distribution des produits cultivés.

En définitive, traiter la problématique de la propriété des terres agricoles relève du complexe tant la question tient aux raisons techniques relatives à la terre et aux raisons sociales et culturelles car elle touche à la population. Toutefois, notre commission s'engage à relever ce pari dont les conséquences ne peuvent être que bénéfiques.